



**Le Cercle des Amis de la Fondation d'Art Contemporain
Daniel et Florence Guerlain**

Prix de Dessin
Daniel & Florence Guerlain

Bulletin de participation 2024

M, Mme, Mlle : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou portable

Adresse mail :

souhaite participer « au cercle des amis » de la Fondation pour l'année 2024 en faisant un don à la Fondation de :

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Donateur : à partir de 450 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Donateur Duo : à partir de 650 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Mécène : à partir de 1000 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Bienfaiteur : à partir de 1.500 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Entreprise Mécène : à partir de 3.000 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Entreprise Bienfaitrice : à partir de 5.000 Euros |

Le statut de Donateur Duo ainsi que celui de Mécène, Bienfaiteur, Entreprise Mécène et Entreprise Bienfaitrice permet au donateur d'être accompagné de la personne de son choix, identifiée auprès de la Fondation, pour chacune des activités de la Fondation.

La Fondation étant reconnue d'utilité publique, vos dons ouvrent droit à une déduction fiscale que vous pouvez imputer soit sur votre Impôt sur la Fortune Immobilière (à hauteur de 75% dans la limite de 50.000 Euros), soit sur votre Impôt sur le revenu (à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable), soit sur votre Impôt sur les Sociétés si vous êtes une entreprise (à hauteur de 60% dans la limite de 0,005 du chiffre d'affaires).

Ainsi, pour un particulier un don de 1.000 Euros permet de déduire 750 Euros du montant dû au titre de l'IFI ou bien 660 Euros du montant dû au titre de l'IRPP. Pour une société, un don de 3.000 Euros permet de réduire l'IS de 1.800 Euros.

A réception des dons, la Fondation vous délivre un reçu fiscal vous permettant de justifier du versement ouvrant droit à la réduction de l'impôt sur lequel vous aurez choisi de l'imputer.

Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courrier à la Fondation d'Art Contemporain Daniel et Florence Guerlain, 88 Boulevard Malesherbes 75008 Paris.

Le règlement peut être fait soit par chèque bancaire à l'ordre de la Fondation d'Art Contemporain Daniel et Florence Guerlain, soit par virement sur le compte de la Fondation :

Banque de Neuflyze OBC, 3 avenue Hoche, 75008 Paris

Compte N° 10203375500

IBAN : FR76 3078 8001 0010 2033 7550 031

BIC Iso Bank identification Code Int. NSMBFRPPXXX